



PLAN DE MOBILITE AU CEA Marcoule : Bientôt le train pour venir à Marcoule ?

De nombreux salariés de Marcoule nous informent être de plus en plus en difficultés suite aux augmentations sensibles des carburants, l'inflation générale et la non revalorisation des rémunérations

Un mouvement social est en cours sur tous les établissements CEA depuis novembre 2021 malheureusement sans retour positif pour le moment de la Direction générale et des tutelles

La CFE-CGC Marcoule souhaite connaître **les modifications du PDE envisagées par le CEA Marcoule** suite aux évolutions à venir fin août au niveau ligne SNCF desservant le site (<https://www.sncf-reseau.com/fr/reseau/occitanie/reouverture-rive-droite-rhone-desserte-voyageurs/presentation>)

1

Les élus CFE-CGC souhaitent une présentation des modifications du PDE dans le CSE de juin 2022 (planning, nombre potentiel des salariés concernés, navettes, participation employeur,...)

Cette nouvelle ligne pourrait apporter une **évolution notable des conditions de transports** à un certain nombre de salariés

En annexe l'annonce officielle de la réouverture de la ligne en objet, le 29/08/22, avec tous les impacts positifs potentiels pour les salariés travaillant sur Marcoule.

La Direction ne se positionne pas sur **l'évolution plus que nécessaire du PDE** que la Direction locale juge « correspondre au besoin des salariés du site !!! (PDE : Plan de Déplacement Entreprise appelé depuis 2019 Plan de mobilité : <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/reduire-impacts/optimiser-mobilite-salaries/dossier/plan-mobilite/plan-mobilite-quest-cest>)

Pourtant, aujourd'hui les nombreux et onéreux bus ne sont utilisés que par environ **300 personnes (pas tous CEA) par jour sur plus de 1800 salariés potentiels** ce qui est donc la démonstration de l'inadéquation de l'offre de transport/besoins salariés en période de flambée incessante des coûts de transport !



Message de réponse de la Direction pour éviter le sujet au prochain CSE du mois de juillet :

« Concernant la demande relative au PDE, nous en avons déjà discuté, le 31 mai, lors de la réunion d'établissement de l'odj du CSE de juin et avons conclu qu'il n'y aurait pas de présentation en CSE de l'évolution du PDE car **il n'est pas envisagé à ce jour de modifier le PDE du Centre de Marcoule qui correspond au besoin des salariés du site.**

Le détail des futurs arrêts des lignes TER sera analysé pour étudier si une modification du PDE est nécessaire.

Par ailleurs, il est à noter que la Direction rencontrera début juillet les autorités locales sur ce sujet.

Conclusion des élus CFE-CGC :

la CFE-CGC est la seule organisation syndicale à se battre sur Marcoule

depuis plus de 4 ans pour la mise en place d'un nouveau Plan de Mobilité adapté permettant à TOUS les salariés de diminuer leur coûts de transport grevant de jours en jours un peu plus leur pouvoir d'achat !

(et toujours plus de pollution) POURQUOI ?

La CFE-CGC demande l'ouverture de négociation sur le plan de mobilité afin de le moderniser et l'adapter aux besoins d'un plus grand nombre.